

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du 09 janvier 2026
- Emprunt camion (délibération)
- Achat camion (délibération)
- Admission en non valeur (délibération)
- Complément indemnitaire annuel
- Vente d'herbe 2026
- Affaires diverses

Date de convocation : 20 janvier 2026

Conseillers présents : Jean-Pierre ROCTON, Anne-Cécile SUZANNE, Claude AVELINE, Michel BORDEAUX, Céline DUMONT, Rémy GALICHER, Marie-Claude LEMAIRE, Gabriel KRIELAART, Laurence MACÉ.

Absents : Rémi BUOT, Estève MARCHAND, Sabrina BARREAU, Alain CORDIER,

Secrétaire de séance : Michel BORDEAUX

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de mettre deux points supplémentaires à l'ordre du jour : Locations du 10 rue Catinat et demande de subvention auprès du conseil départemental.

✓ Approbation du compte rendu du 09 janvier 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le compte rendu établi pour la réunion du Conseil municipal du 09 janvier 2026.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE le compte rendu du 09 janvier 2026**

✓ Atelier-boutique du 10 rue Catinat

Madame Bolot, locataire du commerce au 10 rue Catinat, est invitée par Monsieur le Maire à présenter ses soucis financiers rencontrés depuis l'ouverture de son atelier-boutique. . Son atelier à Mauves sur Huisne étant ouvert depuis mi-janvier 2025, elle n'a pas le recul nécessaire pour comparer mais indique que dans sa précédente boutique, la vente de ses céramiques était plus importante avant les fêtes de Noël que durant le reste de l'année. Elle souhaiterait que ses ventes en boutique combleraient en partie le coût de son loyer. Ce qui n'a pas été le cas cette première année d'activité à Mauves. Elle pense que cela serait dû à la fermeture du pont du bief durant plusieurs semaines avant Noël et le manque de visibilité de son atelier. Elle multiplie également les points de ventes : site sur internet, boutiques éphémères, marchés... Elle n'a pas de demande d'aide particulière mais souhaitait faire part au conseil des soucis qu'elle rencontre.

Plusieurs points sont abordés : l'affichage de ses horaires, la possibilité de multiplier sa publicité des deux côtés de la rue pour améliorer sa visibilité....

Monsieur le Maire la remercie et le conseil délibère.

Il rappelle plusieurs points : Madame Bolot a bénéficié d'une gratuité partielle du loyer du premier mois de son installation. Le loyer n'a pas évolué depuis 2022.

Avant les travaux d'aménagement du bourg, une rencontre avait été programmée entre les commerçants et les élus afin d'informer sur les possibles dédommagements.

Les travaux sur les ponts impactent fortement la vie du village mais sont de la compétence du Département.

Après échanges, le conseil municipal décide à l'unanimité la gratuité exceptionnelle et non renouvelable d'un mois de loyer.

✓ Emprunt acquisition d'un camion

Lors de la précédente réunion de conseil, Madame Suzanne a été chargée par le conseil de négocier les deux propositions faites par le Crédit Agricole et la Caisse d'épargne.

Contact a été pris et seule la Caisse d'épargne a fait une nouvelle proposition avec un taux inférieur.

Aussi, après rappel des différentes propositions reçues, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la proposition de la Caisse d'épargne :

Montant de l'emprunt : 20 000 €

Prêt à taux fixe d'une durée de 6 ans

Taux d'intérêt : 3,24%

Périodicité : trimestrielle (24 échéances)

Frais de dossier : 100 €

Montant remboursé trimestriellement : 920,32 € (soit 3 681,28 € annuelle)

Coût total de l'emprunt : 2 187,68 € (intérêts et frais de dossier)

✓ Acquisition d'un camion

Monsieur le Maire a contacté Monsieur Barbet de Perche Auto, fin novembre afin de lui demander de trouver un camion d'occasion pour la commune. Plusieurs propositions nous ont été faites, cependant, les véhicules n'étaient pas visibles.

En cherchant sur des sites de ventes, Monsieur le Maire a trouvé un véhicule correspondant aux critères recherchés chez un concessionnaire Renault à Chartres. Avec Monsieur Aveline, ils sont allés le voir et l'essayer.

Il s'agit d'un Renault Master Chassis cabine cc prop RJ 3500 diesel. Première mise en circulation le 07 juin 2021. Kilométrage indiqué 33 308, garanti 12 mois. Ce véhicule était auparavant en leasing.

Ce véhicule est proposé à la vente au prix de 21 352,76 € HT soit 25 517,76 € TTC

La garantie peut être transférée chez Monsieur Barbet, ce dernier étant concessionnaire Renault.

Après concertation, le conseil municipal accepte l'acquisition de ce véhicule auprès de la société OPALE RENAULT CHARTRES de Nogent le Phaye.

Madame Suzanne interroge l'assemblée sur le devenir de l'ancien camion. En effet, il aurait plus simple d'en assurer la reprise par le garage lors de l'achat du nouveau camion. Monsieur Barbet sera questionné à ce sujet.

✓ Demande de subvention conseil départemental, restauration des parties hautes de l'église

Monsieur Tournant a pris contact avec Monsieur le Président du Conseil Départemental qui lui a indiqué que nous pouvions faire dès maintenant une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour la restauration des parties hautes de l'église Saint Pierre.

Le coût des travaux seuls selon l'estimation de l'architecte réévaluée en octobre 2025 s'élève à 502 655,17 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la réalisation du projet présenté
- Autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des édifices religieux protégés.

- Dit que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2026
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités

✓ Admission en non-valeur

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande du comptable public de mettre en non-valeur une somme non recouvrée de 0,60 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en non-valeur de cette somme.

✓ Complément indemnitaire annuel 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit annuellement décidé d'un montant global pour le Complément indemnitaire annuel. Cette somme est ensuite répartie par le maire entre chaque salarié, en fonction de coefficients et de pourcentage attribués lors des entretiens professionnelles.

Pour l'année 2025, la somme inscrite au budget primitif était de 1 700 €. Monsieur le Maire souhaite qu'elle soit réévaluée.

L'assemblée fait remarquer que deux agents sont en poste depuis peu (juillet et septembre 2025). Le CIA qui leur sera attribué ne pourra donc pas être calculé sur une année complète.

D'autre part, plusieurs membres du conseil suggèrent de revoir également les indices de rémunérations des agents. En effet, depuis la réévaluation du smic au 1^{er} janvier 2026, deux agents contractuels perçoivent une indemnité différentielle. Et concernant un agent en CDI, sa rémunération n'a pas été réévaluée depuis près de deux années.

Aussi, après concertation, le conseil municipal

- décide de maintenir en 2026 la somme de 1 700 € pour le CIA
- charge Monsieur le Maire de répartir cette somme au mieux selon l'ancienneté des agents
- demande qu'une évolution de la rémunération soit mise en place pour le contrat à durée déterminée à l'occasion des entretiens professionnels.

Monsieur Bordeaux n'a pas participé aux débats.

✓ Ventes d'herbe 2026

Les terrains de la Fuie et de la Gare font l'objet d'une vente d'herbe chaque année.

La SCEA de la Gaulardière propose au conseil municipal de reconduire ces ventes au même prix que l'année passée (360€ pour le terrain de la gare et 200€ pour le terrain de la fuie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de reconduire dans les mêmes conditions ces ventes d'herbe pour l'année 2026, au profit de la SCEA de la Gaulardière :

Terrain de la Fuie d'une surface de 1 ha 68 a et 25 ca pour 200 €

Terrain de la Gare d'une surface de 2 ha 29 a et 38 ca pour 360 €

✓ Affaires diverses

-L'oreille du Perche : une convention est parvenue en mairie pour acter les dates et l'organisation du festival de musique. M. Rocton va contacter l'association car les dates notées sur la convention ne correspondent pas à celles indiquées précédemment.

-Proxi : Madame Blondelle a fait parvenir un courrier demandant une nouvelle gratuité pour deux mois supplémentaire. Le conseil rappelle que lors de la séance du 28 novembre dernier il avait bien été indiqué qu'il n'y aurait pas de nouvelle remise de loyer après celles des deux mois et demie déjà accordées.

Madame Blondelle a également donné en mairie des devis pour la pose d'un rideau métallique. Un courrier sera adressé à Madame Blondelle lui rappelant les clauses du bail signé devant notaire le 15 octobre 2025

- Pour donner plus de visibilité aux commerces, un panneau à lames en bois sera mis en place au niveau de la voie verte.

Prochaine date de réunion : 06 mars 2026 à 20 heures

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE A 22 HEURES